

Motion 1892

pour une politique lisible en matière de soutien public aux événements sportifs populaires en milieu urbain

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les conclusions du rapport « Politique cantonale du sport à Genève » par Santi Wibowo, 2005 ;
- la volonté exprimée du Conseil d'Etat, à la fin de la 55^e législature, de « favoriser le rayonnement lié à l'organisation d'événements à caractère sportif de grande envergure, au profit du sport et de l'image de Genève » (rapport « Genève se dote d'une politique cantonale du sport », 13 juin 2005) ;
- les difficultés récurrentes rencontrées pour l'organisation d'événements sportifs populaires en zone urbaine à Genève ;
- l'annulation du triathlon international de Genève en 2009 ;
- l'absence d'étape complète du Tour de Romandie cycliste à Genève en 2009 ;
- le risque de voir le marathon de Genève et son semi-marathon disparaître une deuxième fois – après la mort du « MIG », le marathon international de Genève, dans les années 1980 ;
- l'absence d'une politique claire de soutien étatique aux manifestations sportives populaires, en dépit de la loi sur l'encouragement aux sports (LESports) B 6 15 du 13 septembre 1984 ;
- le fait que la Commission cantonale des sports n'ait pas été convoquée pendant toute la législature, alors qu'elle constitue le lieu idéal de concertation entre canton, communes et milieux sportifs ;
- la nécessité, pour ce type d'événements, d'une coordination entre l'Etat et les communes en matière de sécurité, de logistique et de transports,

invite le Conseil d'Etat :

à présenter au Grand Conseil un projet de loi sur la promotion des événements sportifs populaires en zone urbaine, de manière à fixer les conditions du soutien public à ce type d'événements et à améliorer la coordination avec les autorités municipales en la matière, tout en assurant la fluidité des transports publics lors de telles manifestations.